Connantre

Les inscriptions scolaires se dérouleront à la Mairie de Connantre à partir du <u>18 mars 2024</u> :

Les Lundis de 14h00 à 17h30 et les jeudis de 9h00 à 12h00

En dehors de ces créneaux les inscriptions se feront sur rendez-vous

Merci de vous munir de :

- **Votre livret de famille**
- **Justificatif de domicile**
- **Carnet de Santé**

➢ **<u>Pour la maternelle</u> : inscription des enfants**

- **nés en 2019, 2020 (élèves non-inscrits à l'école de Connantre)**
- **nés en 2021 pour la Petite section**

➢ **<u>Pour l'élémentaire</u> : inscription des enfants nés en 2018 pour l'entrée au CP**
<u>Pour les enfants hors secteur pensez à renouveler votre demande de dérogation</u>.

La seconde étape sera celle de l'admission scolaire qui s'effectue auprès des directrices des écoles élémentaire et maternelle.

Anticipez donc votre venue à la mairie !!!

- **Les directrices recevront les familles uniquement sur rendez-vous les 27 et 28 mai 2024 (les rendez-vous seront donnés au moment de l'inscription en mairie)**

∞∞∞∞